Nations Unies S/PV.6745



Conseil de sécurité

Soixante-septième année

Provisoire

6745e séance

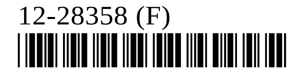
Mercredi 4 avril 2012, à midi
New York

Président :	M. DeLaurentis	(États-Unis d'Amérique)
Membres :	Afrique du Sud	M. Crowley
	Allemagne	M. Eick
	Azerbaïdjan	M. Musayev
	Chine	M. Wang Min
	Colombie	M. Alzate
	Fédération de Russie	M. Pankin
	France	M. Bonne
	Guatemala	M. Briz Gutiérrez
	Inde	M. Manjeev Singh Puri
	Maroc	M. Bouchaara
	Pakistan	M. Ahmad
	Portugal	M. Cabral
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Wilson
	Togo	M. Mbeou

Ordre du jour

Paix et sécurité en Afrique

12-28358 (F)





La séance est ouverte à 12 h 20.

Remerciements au Président sortant

Le Président (*parle en anglais*) : Puisqu'il s'agit de la première séance du Conseil de sécurité pour le mois d'avril, je saisis l'occasion pour rendre hommage, au nom du Conseil, à S. E. l'Ambassadeur Mark Lyall Grant, Représentant permanent du Royaume-Uni auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour la manière dont il a présidé le Conseil de sécurité pendant le mois de mars 2012. Je suis certain de me faire l'interprète de tous les membres du Conseil en félicitant vivement l'Ambassadeur Lyall Grant et sa délégation du grand savoir-faire avec lequel ils ont dirigé les travaux du Conseil le mois dernier.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Paix et sécurité en Afrique

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément aux dispositions de l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant du Mali à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à l'ordre du jour.

À l'issue de consultations entre les membres du Conseil de sécurité, j'ai été autorisé à faire, au nom du Conseil, la déclaration suivante :

> « Le Conseil de sécurité réitère sa ferme condamnation de la prise par la force par certains éléments des forces armées maliennes du pouvoir détenu par le Gouvernement malien démocratiquement élu et rappelle à ce sujet sa déclaration à la presse du 22 mars 2012 et celle de son président en date du 26 mars 2012. Il demande aux mutins de garantir la sûreté et la sécurité de toutes les personnalités officielles maliennes et exige la libération immédiate de celles qui sont détenues. Il réitère son appel au rétablissement immédiat de l'ordre constitutionnel et du Gouvernement démocratiquement élu ainsi qu'à la poursuite du processus électoral.
>
> Le Conseil soutient les efforts de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), qui a émis des communiqués les 27 et 29 mars 2012, et salue l'action menée par le Président Blaise Compaoré, en sa qualité de facilitateur de la CEDEAO, pour favoriser le retour complet de l'autorité civile et le rétablissement effectif de l'ordre constitutionnel au Mali. Le Conseil salue également les efforts déployés par le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest et par l'Union africaine à cet égard et prend acte du fait que les mutins ont annoncé le rétablissement de l'ordre constitutionnel à compter du 1er avril 2012. Le Conseil attend des mutins qu'ils prennent immédiatement des mesures pour mettre en œuvre cet engagement et suivra de près l'évolution de la situation.
>
> Le Conseil condamne fermement les attaques, les pillages ainsi que la prise de territoire menés par des groupes rebelles dans le nord du Mali et exige l'arrêt immédiat des hostilités. Le Conseil est alarmé par la présence dans la région du groupe terroriste Al-Qaida au Maghreb islamique, qui pourrait conduire à une déstabilisation accrue de la situation sécuritaire. Le Conseil demande aux rebelles de cesser immédiatement toute violence et exige de toutes les parties au Mali qu'elles s'emploient à trouver une solution pacifique grâce au dialogue politique. Le Conseil souligne l'importance que revêtent la sécurité des civils et le respect des droits de l'homme.
>
> Le Conseil réaffirme la nécessité de préserver et de respecter la souveraineté, l'unité et l'intégrité territoriale du Mali.
>
> Le Conseil redit la vive préoccupation que lui inspirent l'insécurité et l'aggravation rapide de la situation humanitaire dans la région du Sahel.
>
> Le Conseil rend hommage à l'action des organisations humanitaires présentes sur le terrain et demande à toutes les parties au Mali de permettre l'acheminement sans entrave et en toute sécurité de l'aide humanitaire aux civils qui en ont besoin, en application du droit international, y compris les dispositions applicables du droit international humanitaire, et dans le respect des principes qui régissent l'aide humanitaire d'urgence. Le Conseil réclame une mobilisation accrue de la communauté internationale pour appuyer l'action humanitaire.

Le Conseil exprime sa préoccupation face au risque que représentent les combats pour les sites maliens classés au patrimoine mondial.

Le Conseil prie le Secrétaire général de le tenir informé de l'évolution de la situation au Mali, selon qu'il conviendra, et restera saisi de la question. »

Cette déclaration sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/PRST/2012/9.

Je donne maintenant la parole au représentant du Mali.

M. Daou (Mali) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de m'avoir donné la parole au cours de la présente session. Comme on le sait, mon pays, le Mali, vit en ce moment l'un des moments les plus sombres de son histoire. Notre peuple est aujourd'hui un peuple meurtri dans sa chair, un peuple désemparé, un peuple qui se cherche. Mais nous n'avons pas perdu tout espoir. Je suis convaincu que ce peuple pourra, à travers un sursaut national, relever les défis qui se posent à lui ces jours-ci.

Jamais le Mali n'a connu pire situation. Même dans les pires cauchemars, l'on ne pouvait envisager ce qui nous arrive actuellement. La situation est indescriptible, du jamais vu et du jamais vécu. Nulle part à travers le monde nous n'avons été témoins de pareilles situations qui auraient pu nous aider aujourd'hui à sortir des affres du désespoir.

À l'heure où je parle, notre peuple est divisé. Notre pays est menacé de partition. Le nord du Mali est aujourd'hui sous l'occupation des groupes rebelles touaregs et des salafistes. Des centaines de milliers de réfugiés et de personnes déplacées vivent dans des conditions inimaginables et, comme dit l'adage, un malheur ne vient jamais seul. Le Mali se retrouve aujourd'hui au ban de la communauté internationale. C'est la première fois que cela nous arrive. On n'avait jamais connu pareille situation auparavant.

Comment notre pays en est-il arrivé là? Comment se fait-il qu'un pays qui, il y a juste quelques semaines, était cité comme un pays de référence, un pays où le modèle démocratique avait pris ancrage et qui était souvent cité comme un exemple sur le continent africain se retrouve aujourd'hui au ban de la communauté internationale, comme un pays déchiré, un pays sans statut et de surcroît sous embargo?

Je ne voudrais pas ici entrer dans les causes profondes qui nous ont amenés dans cette situation. Cela prendrait du temps, et je crois que j'aurai l'occasion de retracer cette situation. Je félicite le Conseil de nous avoir donné cette occasion de nous exprimer et d'avoir fait distribuer ce projet de déclaration présidentielle (S/PRST/2012/9) sur la situation pénible, la grave crise, à la fois institutionnelle et sécuritaire, à laquelle doit faire face mon pays, et également sur les défis humanitaires auxquels doit faire face mon pays.

Aujourd'hui, disais-je, le peuple malien est divisé. Nous sommes sous occupation et nous avons un problème institutionnel grave qui nous a conduits aujourd'hui au ban de la communauté internationale. Ce que nous demandons au Conseil de sécurité, c'est d'aider le Mali à trouver une porte de sortie dans cette crise dans laquelle il est plongé. L'heure est très grave, et les défis sont à la fois multiples et complexes. C'est un problème de survie aujourd'hui.

S'agissant du retour à l'ordre constitutionnel, des élections et de la condamnation du putsch, je pense que la communauté internationale parle aujourd'hui un seul langage. Mais sur le terrain, la réalité est indescriptible. Ce que nous cherchons aujourd'hui, c'est à aider le Mali à se mettre debout. La Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a imposé des sanctions au Mali. Et cela, nous le comprenons. Nous sommes membre à part entière de la CEDEAO et membre à part entière de l'Union africaine. Mais je dois dire que c'est la première fois que nous voyons de telles sanctions imposées à un État membre et dans des conditions particulièrement difficiles.

Au moment où nous avons des centaines de milliers de réfugiés et de personnes déplacées, au moment où l'intégrité territoriale est mise à rude épreuve, au moment où le nord est occupé, au moment où il y a toutes sortes de menaces, au moment où les populations qui sont dans ce nord occupé sont dans une détresse totale, et également au moment où, dans l'autre partie du pays, au sud, il y a une scission, une division qui est là, depuis le coup d'État du 22 mars, et au moment où il y a toutes sortes de calculs, de jeux politiciens, est-ce le moment de fermer les frontières de notre pays et d'assoiffer et affamer encore ce peuple? Je pense que la CEDEAO et l'Union africaine ne doivent pas aggraver la situation que nous vivons en ce moment et doivent, au contraire, nous aider à nous retrouver.

Les militaires qui ont fait le coup d'État ont demandé à ce qu'il y ait, demain, une rencontre au plan national avec toutes les forces vives du pays, avec les partis politiques et avec la société civile pour essayer de trouver un consensus au plan national, un consensus qui pourrait amener le pays à se retrouver et à accepter un minimum qui pourrait lui permettre de sortir de cette situation.

Ainsi donc, je voudrais lancer un appel au Conseil pour qu'il nous aide, qu'il aide le Mali à sortir de cette situation.

Le Président (*parle en anglais*) : Il n'y a plus d'autres orateurs inscrits sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 12 h 35.